



Ville d'Esch-sur-Alzette

**Secrétariat**

PB

Date de l'annonce publique de la séance:

07.11.2013

Date de la convocation des conseillers :

07.11.2013

point de l'ordre du jour no:

15A

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 15 novembre 2013

**Présents :** Mutsch, bourgmestre, Huss, Tonnar, Hinterscheid, échevins, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, Bofferding, Hansen, Goetz, Kox, Johanns, Bernard, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

**Absents :** Spautz, échevine, Maroldt, Knaff, Codello, conseillers

COMMISSARIAT DE DISTRICT

25 NOV. 2013

Le Conseil Communal de Luxembourg

**Objet: Modification budgétaire pour l'exercice 2013 / Service : Bibliothèque Municipale**

Considérant que certaines prévisions des dépenses ordinaires inscrites au budget arrêté de l'exercice 2013 sont à adapter;

Vu la lettre afférente de Monsieur le chef de service de la Bibliothèque Municipale du 15 octobre 2013, aux termes de laquelle il demande la modification suivante:

Article	Libellé	Crédit 2013	Augmentation	Nouveau crédit
3/837/622000/99101	Rémunération du personnel temporaire - Bibliothèque	1.500 €	3.000 €	4.500 €
3/837/615100/99061	Frais de marketing et de publicité - Bibliothèque	4.000 €	27.000 €	31.000 €

Considérant que l'équilibre budgétaire ne sera pas affecté vu que cette augmentation est compensée par une économie du même montant réalisée à l'article 2/837/744611/99001 G «Participation de l'Etat aux frais - Bibliothèque»;

Vu l'avis favorable de la commission des finances;

Vu les articles 119, 127 et 132 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 concernant l'introduction de demandes de crédits spéciaux et supplémentaires;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**d é c i d e**  
**à l'unanimité**

de modifier le budget ordinaire de l'exercice 2013 suivant le tableau ci-dessus.

En séance

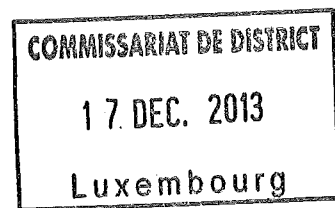
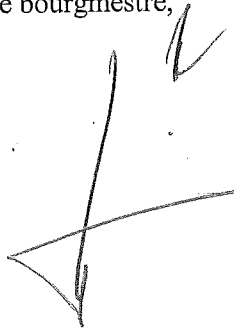
Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 22.11.2013

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal,      Le bourgmestre,



CONTRÔLE DE LA COMPTABILITÉ DES COMMUNES

N° B013 NR Vu et autorisé les  
modifications budgétaires sollicitées

Luxembourg, le 10 décembre 2013  
Le Ministre de l'Intérieur



Secrétariat  
20.12.2013 P.B.